

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00043

Numéro SIREN : 393 948 690

Nom ou dénomination : S.F.N. - SOCIETE DE FRANCHISE NOZ

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2018 sous le numéro de dépôt 15310

**EXTRAIT**

**"S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ"**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 6.400 Euros

Siège social : 5 et 17 rue de Corbusson – ZA le Châtellier II  
53940 SAINT BERTHEVIN

393 948 690 R.C.S. LAVAL

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE**

**DU 31 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le trente et un octobre à quinze heures,

**ORDRE DU JOUR**

- **DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL ;**
- **NOMINATION DE NOUVEAUX DIRECTEURS GENERAUX ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

**PREMIERE DECISION**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, prend acte de la démission de Monsieur DOMBROVSKY Bruno, de ses fonctions de directeur général, ce à compter du 31 Octobre 2018.

**DEUXIEME DECISION**

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, nomme, en qualité de nouveaux directeurs généraux de la société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur WITZ Bertrand,**  
né le 17 Juillet 1968 à NANCY (54)  
demeurant à LOUDREFING (57670) 20, rue du Général de Gaulle,
- **Monsieur PARIS Romain,**  
né le 13 Mars 1985 à AUXERRE (89)  
demeurant à SAINT PAVACE (72190) 38, rue du Lauzai,

ce, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2018,

*sous réserve de leur acceptation.*

Conformément à l'article 19 des statuts, Messieurs WITZ Bertrand et PARIS Romain seront investis, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- Ils seront investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- Ils seront autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

[...]

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ces décisions, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

Mme Rozenn GAUTRAIS,

